

Les épreuves du Test de sélection :

Contenu des épreuves de sélection :

1. Une épreuve d'opposition collective : permettant de vérifier la capacité des candidats à suivre les séquences pratiques d'activités physiques lors de leur formation.
2. Un entretien portant sur :
 - Les motivations du candidat
 - Le projet professionnel
 - L'adéquation du projet de formation du candidat avec l'architecture de la formation la validation des engagements : (employeur-structure d'accueil, tuteur, financement)

Le candidat devra se présenter à l'entretien avec un dossier professionnel composé de deux parties :

- un Curriculum-Vitae avec justificatifs (diplômes, attestations etc.)
- un dossier de motivation de 2 à 3 pages précisant son parcours professionnel (expérience dans la pratique et dans l'animation des APS) et son projet professionnel. Ce document, présenté par le candidat permettra d'évaluer la cohérence de la démarche de formation professionnelle.



Tests et formation accessibles pour les personnes en situation de handicap. Impérativement prendre contact en amont avec la référente handicap du CDOS 47 – Aude BERARD.
05.53.48.32.50 / audeberard@franceolympique.com

Coefficient des épreuves de sélection :

Epreuve d'opposition collective : coefficient 1

Ce qui est testé prioritairement :

- Capacité physiques.
- Capacités motrices
- Capacité d'assimilation et de retranscription d'une ou plusieurs consignes
- Capacité à s'intégrer dans un groupe.

Entretien Oral et dossier de présentation : coefficient 1

Ce qui est testé prioritairement :

- Capacité à élaborer un document à caractère professionnel.
- Existence d'un projet professionnel.
- Personnalisation de la présentation.
- Qualité de présentation orale d'un document.
- Capacité à s'entretenir avec un jury : écoute et prise en compte des questions posées, argumentation.
- Capacité à s'intégrer dans un groupe en formation.
- Existence d'une motivation forte. - Capacité à utiliser l'outil informatique.